



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 23

QUATRIÈME SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée permet à M. DERKACH de retirer sa demande de vote consigné portant sur la motion d'ajournement du débat sur le projet de loi 201 proposée par M. SCHELLENBERG.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} ROWAT voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 201 — *Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille (droit de visite des grands-parents)/The Child and Family Services Amendment Act (Grandparent Access)*.

Le débat se poursuit.

M. CULLEN intervient. L'Assemblée accorde à M. SCHELLENBERG le droit de parole pour la reprise du débat.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. GERRARD voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 203 — *Loi modifiant la Loi sur les services de santé et la Loi sur l'assurance-maladie/The Health Services Amendment and Health Services Insurance Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

M. PENNER intervient. Sur la motion de M. DEWAR, le débat est ajourné.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} MITCHELSON voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 200 — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act*.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. MARTINDALE pour la reprise du débat.

La motion, mise aux voix, est rejetée à la majorité.

POUR

CULLEN
CUMMINGS
DERKACH
DRIEDGER
DYCK
EICHLER
FAURSCOU
GERRARD
GOERTZEN
HAWRANIK

LAMOUREUX
MAGUIRE
MITCHELSON
MURRAY
PENNER
REIMER
ROCAN
SCHULER
TAILLIEU..... 19

CONTRE

AGLUGUB
ALLAN
ASHTON
BJORNSON
BRICK
CHOMIAK
DEWAR
DOER
IRVIN-ROSS
JENNISSEN
JHA
KORZENIOWSKI
LEMIEUX
MACKINTOSH

MALOWAY
MARTINDALE
MCGIFFORD
MELNICK
NEVAKSHONOFF
RONDEAU
SALE
SANTOS
SCHELLENBERG
SELINGER
SMITH
STRUTHERS
SWAN
WOWCHUK..... 28

Pendant la période des questions orales, M^{me} MITCHELSON soulève une question de privilège et propose que le Comité permanent des affaires législatives soit saisi de la question et qu'il en soit fait rapport à l'Assemblée.

M^{me} MITCHELSON, M. le *ministre* MACKINTOSH ainsi que MM. GERRARD, CUMMINGS et ROCAN interviennent.

Le président informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

M. MURRAY présente la proposition suivante :

Proposition n^o 4 : Sécurité publique

Attendu :

que toutes les Manitobaines et tous les Manitobains méritent de se sentir en sécurité chez eux et dans leur collectivité;

que les taux élevés de violence et de criminalité ternissent la réputation du Manitoba et que, par conséquent, il est difficile d'attirer et de garder des gens et des entreprises dans la province;

que, depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement néo-démocrate, Winnipeg figure constamment parmi les grandes villes canadiennes ayant le taux le plus élevé d'homicides;

que, depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement néo-démocrate, Winnipeg figure constamment parmi les grandes villes canadiennes ayant le taux le plus élevé d'introductions par effraction;

que, depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement néo-démocrate, Winnipeg figure constamment parmi les grandes villes canadiennes ayant le taux le plus élevé de vols d'automobiles;

que, depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement néo-démocrate, le trafic de stupéfiants a augmenté et de nouvelles drogues meurtrières comme la méthamphétamine sont de plus en plus faciles d'accès au Manitoba;

que, depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement néo-démocrate, des bandes telles que les Hell's Angels et les Banditos ont créé de nouvelles sections dans la province;

que, depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement néo-démocrate, les problèmes liés aux bandes de rue et aux bandes de jeunes ont augmenté un peu partout dans la province, en particulier à Winnipeg, à Brandon et à The Pas;

que, depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement néo-démocrate, il est fréquent de ne pas vérifier et de ne pas surveiller l'observation des conditions des mises en liberté sous caution, des probationes et des peines avec sursis;

que les policiers du Manitoba font un travail remarquable compte tenu des ressources limitées dont ils disposent pour lutter contre la violence et le crime qui ne cessent d'augmenter,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à envisager de fournir des ressources suffisantes aux policiers compte tenu des taux de criminalité élevés au Manitoba;

que l'Assemblée exhorte le gouvernement provincial à envisager de faire le nécessaire afin que les personnes reconnues coupables de crimes graves au Manitoba se voient imposer une sentence qui serve de moyen de dissuasion général et spécifique;

que l'Assemblée exhorte le gouvernement provincial à envisager de faire le nécessaire pour assurer une surveillance rigoureuse de l'observation des conditions des mises en liberté sous caution, des probationes et des peines avec sursis.

Il s'élève un débat.

M. MURRAY, M. le *ministre* MACKINTOSH ainsi que MM. REIMER, MARTINDALE et GERRARD interviennent. M. le *ministre* BJORNSEN exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTÉ

Présentation et lecture de pétitions :

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'envisager de chercher des explications sur les raisons pour lesquelles le gouvernement n'a pas essayé de résoudre le problème du Fonds Crocus en 2001. (J. Yuen, C. Yuen, A. Bouchard et autres)

M. le *ministre* SMITH dépose les rapports trimestriels de la Corporation manitobaine des loteries — période de six mois — du 1^{er} avril au 30 septembre 2005.

(Document parlementaire n° 32)

M. le *ministre* SELINGER dépose le rapport annuel prévu par la *Loi sur les enquêtes relatives aux pratiques de commerce* pour la période qui s'est terminée le 15 novembre 2005.

(Document parlementaire n° 33)

M. le *ministre* CHOMIAK dépose le rapport annuel de la Commission de régie du jeu du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2005.

(Document parlementaire n° 34)

M. SALE, *ministre de la Santé*, fait une déclaration au sujet de la Journée mondiale du SIDA qui a lieu aujourd'hui même, le 1^{er} décembre 2005.

M. CULLEN et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, MM. SCHELLENBERG, ROCAN et MARTINDALE, M^{me} TAILLIEU ainsi que M. SWAN font des déclarations de député.

Conformément à l'article 27 du *Règlement*, M. EICHLER formule un grief.

L'Assemblée permet à M^{me} la ministre WOWCHUK de présenter la proposition suivante :

Attendu :

que la ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Initiatives rurales participe à des consultations continues avec l'industrie des secteurs agricole et agroalimentaire du Manitoba en vue de la prochaine réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce prévue à Hong Kong;

que la ministre a présidé un atelier de l'OMC sur l'industrie agroalimentaire qui a eu lieu le 21 novembre 2005 au cours duquel les dirigeants de l'industrie agroalimentaire manitobaine ont clairement décrit leurs objectifs pour les prochains pourparlers;

que la ministre a participé à une réunion des ministres de l'agriculture le 24 novembre 2005 afin de discuter de manière plus approfondie de la position du Canada et d'informer le ministre fédéral de la position du Manitoba;

que la ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Initiatives rurales et le ministre des Affaires intergouvernementales et du Commerce représenteront le Manitoba au sein de la délégation canadienne participant aux négociations de Hong Kong;

que l'industrie agroalimentaire est vitale pour la province du Manitoba car elle représente 5 % du produit intérieur brut et qu'un emploi sur onze en découle;

que la réunion pourrait donner lieu à beaucoup d'occasions d'affaires pour les producteurs et les transformateurs manitobains si les pourparlers de l'OMC contribuent à leur donner un plus grand accès aux marchés américains et étrangers;

que les producteurs manitobains continuent d'être affectés par des subventions qui faussent les échanges et par des mesures inappropriées imposées au secteur du commerce agricole;

que certains producteurs manitobains bénéficient des structures de commercialisation ordonnées tels que la Commission canadienne du blé et la gestion de l'offre,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba encourage la ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Initiatives rurales ainsi que le ministre des Affaires intergouvernementales et du Commerce à travailler avec les négociateurs canadiens afin d'en arriver à une solution qui offrirait aux producteurs et aux transformateurs manitobains un plus grand accès aux marchés étrangers, la possibilité d'être compétitifs de manière juste et équitable dans les marchés globaux qui ne sont pas protégés par les systèmes d'aide et le maintien du droit des producteurs à utiliser les régimes nationaux de commercialisation ordonnés comme la gestion de l'offre et la Commission canadienne du blé.

Il s'élève un débat.

M^{me} la *ministre* WOWCHUK, M. EICHLER, M. le *premier ministre* DOER, MM. ROCAN, NEVAKSHONOFF et PENNER, M. le *ministre* SMITH, M. DYCK, M. le *ministre* LEMIEUX, MM. FAURSCHOU, GERRARD, CUMMINGS, AGLUGUB et MURRAY, M. le *ministre* STRUTHERS ainsi que MM. DERKACH et GOERTZEN interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Conformément au paragraphe 31(9) du *Règlement*, le leader de l'opposition à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur les transferts par ambulance sera examinée le jeudi 8 décembre 2005.

La séance est levée à 16 h 59, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

Le président,

George Hickes